

DEBAT NATIONAL SUR L'ECOLE

Questions étudiées : N° 1 ;3 ;12 ;17 ;18 ; 21.

Synthèse du débat du 06 / 12 / 03

Question 1 : L'école de la République doit défendre la laïcité et la tolérance, ces valeurs sont fondamentales. Cependant l'école n'est pas le lieu des règlements de compte des problèmes de la société. Le service public éducatif est indépendant et garant des valeurs de la République. L'égalité des chances ou plutôt l'égalité de l'accès à la réussite est une valeur, elle passe par la notion de service public. Maintien de la mixité des élèves. Revalorisation des salaires et de la considération due aux enseignants.

Question 3 : Maintien de la discrimination positive : aides plus importantes à ceux qui en ont le plus besoin. Maintien de la sectorisation dans un souci de mixité sociale. L'égalité des chances doit être en synergie avec l'égalité des moyens qui passe par une égalité de formation des enseignants.

Question 12 : Complémentarité avec les associations, partenariat dans un rôle bien identifié. Le devoir de communication s'impose à tous. Prendre le temps de faire des constats avec les partenaires. Apprendre aux parents à être parents pour les aider dans leur rôle d'éducation des enfants. Maintenir les moyens humains : les aides éducateurs par exemple. Développer les liens avec les associations qui travaillent auprès des familles en grande difficulté.

Question 17 : Maintenir l'unité de l'équipe médicale, ne pas décentraliser la santé scolaire. Mieux former les enseignants à la reconnaissance des signes de souffrance des enfants. Tenir compte de l'évaluation des expériences en cours sur l'aménagement des rythmes scolaires. Les rythmes scolaires sont en opposition aux rythmes de vie de l'enfant du fait des fonctionnements sociaux : cantine, CEL qui s'ajoutent à la journée de l'enfant : 7 h 45 à 18 h 30 !
Maintenir l'école rurale en améliorant la qualité des bâtiments scolaires et en installant plus de cantines scolaires.

Question 18 : Oui, l'école peut exiger plus de décentralisation, mais sous certaines conditions : que les compétences soient bien définies. La politique de l'école est de la responsabilité de l'Etat, le recrutement, la formation, la gestion des personnels enseignants, le nombre de postes, la médecine scolaire, les programmes, doivent rester nationaux. Peuvent relever de la compétence des collectivités locales : la gestion matérielle, les personnels non enseignants.
Possible transfert de la compétence scolaire vers une structure plus importante que la commune, en lien avec les réseaux d'écoles, avec objectif d'aller vers une égalité dans la répartition des moyens.

Question 21 : Le métier d'enseignants est trop féminisé : l'enfant a besoin de relations éducatives autant avec des hommes que des femmes, en particulier dans les ZEP et les zones sensibles.
Rééquilibrage de la formation : maintenir, voire renforcer la polyvalence, rééquilibrer le temps sur le terrain et le temps de la réflexion, rééquilibrer les savoirs disciplinaires et les connaissances transversales telles que le travail en équipe éducative, la gestion du groupe classe, les relations avec les partenaires (parents !).
Il faut dégager du temps pour les professeurs afin de renforcer le travail en équipe pédagogique, du temps pour élaborer les projets, du temps pour l'étude des programmes.
Créer un budget propre dont les directeurs d'écoles primaires auraient la responsabilité.